



INTERAIDE

L'outil d'entraide municipale

Webinaire

Présentation d'InterAide

À l'intention de l'ASCQ



SOMMAIRE DE LA PRÉSENTATION

- ▲ Contexte
- △ Objectifs
- ▲ Les 6 étapes phares
- △ Adhésion
- ▲ Utilisation
- △ Partenaires
- ▲ Questions

Contexte

Inondations majeures en 2017 et 2019

Les inondations de 2017 et de 2019 ont causé de grands chambardements dans la vie de plusieurs citoyens ainsi que des dommages importants à des centaines de bâtiments et d'infrastructures dans les municipalités touchées.

« Rappelons que les inondations du printemps 2017 ont été exceptionnelles du point de vue de leur ampleur, de leur étendue et de leur durée. Elles ont forcé l'évacuation de plus de 4 000 personnes et, de la fin février au début de juin 2017, 291 municipalités, 5 300 résidences et 400 routes, réparties dans 15 régions administratives du Québec, ont été touchées, sans compter les 180 glissements de terrain signalés. Du jamais vu auparavant. »

- securitepublique.gouv.qc.ca

Ces événements ont mis en évidence la nécessité d'une entraide intermunicipale coordonnée.



Ainsi...

Plus d'une soixantaine de personnes se sont réunies en décembre 2017 pour réfléchir à la situation.

Un plan d'action prenant en considération les pistes de solution mises de l'avant lors de cette journée a été déposé en mars 2018 dans le but d'améliorer la résilience de la société québécoise lors d'inondations.

Ce Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations reconnaissait notamment...



Mesure #11

Une entraide intermunicipale structurée

« En ce qui a trait aux ressources humaines et à l'expertise, il y aurait lieu effectivement d'en faciliter le partage lors d'un sinistre...

À cet égard, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (dorénavant MAMH) veillera à la coordination et au partage de ressources entre les municipalités volontairement participantes, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)... »

MESURE N° 11

Une entraide intermunicipale structurée

Certaines des municipalités consultées par sondage ou lors de la rencontre Bilan et perspectives en décembre 2017 ont avoué ne pas posséder les équipements requis pour secourir adéquatement des sinistrés. Souvent de petite taille et ne pouvant compter que sur un nombre restreint de ressources humaines, elles ont exprimé leur souhait de partager des ressources et des équipements avec d'autres entités municipales voisines ou plus éloignées, qui pourraient leur venir en aide temporairement si elles ne sont pas elles-mêmes touchées par un sinistre.

En ce qui a trait aux ressources humaines et à l'expertise, il y aurait lieu effectivement d'en faciliter le partage lors d'un sinistre, tant pour les opérations d'urgence que pour le rétablissement. Très sollicité en période de sinistre, le personnel réduit d'une petite municipalité, du côté de l'administration notamment, peut vite arriver à saturation, se sentir débordé et même épuisé. La disponibilité d'une relève provenant de municipalités voisines pourrait être grandement appréciée. À cet égard, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire veillera à la coordination et au partage de ressources entre les municipalités volontairement participantes, en collaboration avec l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

Quant aux équipements et à la mobilisation de pompiers, l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) s'est avancée puisqu'elle se trouve en terrain connu en matière d'entraide intermunicipale, selon son expérience dans le domaine des services d'incendie. Elle propose de coordonner le partage ou le prêt de ressources matérielles des services d'incendie de même que le prêt temporaire de services de pompiers entre les municipalités sinistrées et celles qui ne le sont pas. Il s'agirait, à moyen terme, d'inventorier, au sein d'une même région, les ressources humaines et les équipements qui pourraient être cédés au besoin pour une période déterminée. Le MSP reconnaît en l'ACSIQ un partenaire important en sécurité civile. C'est pourquoi il soutiendra financièrement l'initiative proposée et collaborera à sa réalisation.

Favoriser l'entraide intermunicipale en collaborant avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et en soutenant, à court terme, le projet de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui facilitera les échanges d'équipements et de ressources entre les municipalités.

Partenaires : MAMOT, ADGMQ, ADMQ, ACSIQ, municipalités, MRC, membres des ORSC

Allait donc être créée et mise en place
une plateforme sur mesure ayant pour objectif
une entraide intermunicipale structurée



INTERAIDE

L'outil d'entraide municipale

Ayant pour objectifs d'offrir :



Une plateforme de collaboration gratuite en sécurité civile à la disposition de quelque 1250 municipalités, MRC et régies intermunicipales au Québec.



Un outil web sécurisé disponible 24/7.



Une initiative couvrant les 4 phases des mesures d'urgence, de la prévention, en passant par la planification, l'intervention et le rétablissement.



Un bottin regroupant 4 types de ressources mises à disponibilité, soit les expertises, les ressources humaines, les ressources documentaires et les ressources matérielles.

Les 6 étapes phares

1. Réalisation et mise à disposition d'une entente intermunicipale type

Juin 2018

Objectif : permettre, et ce même avant le lancement de la plateforme, à toute municipalité, MRC ou régie intermunicipale de convenir, entre elles, de modalités leur permettant de s'offrir mutuellement une aide en matière de sécurité civile pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres.



Cette entente propose, entre autres :

- ▲ La demande d'aide
- △ La coordination de l'aide
- ▲ L'identification des ressources
- △ Les tarifications
- ▲ Le mode de paiement
- △ Les responsabilités
- ▲ La protection judiciaire
- △ Les assurances
- ▲ La gestion de l'entente
- △ L'adhésion d'un autre organisme
- ▲ La durée et le renouvellement
- △ L'entrée en vigueur

Entente disponible sur la plateforme quoique mise à la disposition des villes dès juin 2018.

Les 6 étapes phares - suite

2. Idéation de la plateforme

Juillet à novembre 2018

3. Conclusion d'ententes de partenariat avec le MAMH, le MSP et Idside (partenaire technologique)

Décembre 2018

Les 6 étapes phares - suite

4. Élaboration et tests de la plateforme

Janvier à mai 2019

5. Conclusion d'une entente de partenariat avec l'UMQ visant à assurer la pérennité du projet

Mai 2019

6. Dévoilement d'InterAide par la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Geneviève Guilbault

11 juin 2019

Une adhésion

Simple, gratuit et rapide en 3 étapes

1. Complétez le formulaire
2. Après validation de l'opérateur, recevez un identifiant et un mot de passe
3. Complétez le profil de votre organisation selon votre offre



INTERAIDE



L'outil
d'entraide
municipale
en sécurité
civile

VISITE GUIDÉE DE LA PLATEFORME

INTERAIDE .ca

- ▲ Jeter un coup d'œil général du fonctionnement de la plateforme
- △ Mettre à disposition des ressources ou expertises
- ▲ Ajouter une ressource ou une expertise non-disponible
Aide-mémoire pour l'utilisateur
- △ Procéder à une recherche multicritères
- ▲ Télécharger l'entente

Ensemble, soyons InterAide

Des partenaires mobilisés pour InterAide

Les ministères :

- ▲ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- △ Ministère la Sécurité publique (MSP)

Les regroupements d'élus :

- ▲ Union des municipalités du Québec (UMQ)
- △ Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Les regroupements de DG :

- ▲ Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ)
- △ Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- ▲ Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)



Questions ou commentaires

-- Initiative de --



-- Partenaires financiers--



-- Partenaire technologique --



-- Partenaires de diffusion--

